

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01081

Numéro SIREN : 841 786 932

Nom ou dénomination : SUDAGRO II

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003109

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12		Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	7 935 007		7 935 007	7 935 007	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	7 935 007		7 935 007	7 935 007	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	2 429 666		2 429 666	2 092 627	337 039 16.11
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	500 000	
	Disponibilités	1 332 542		1 332 542	273 451	1 059 091 387.31
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	4 262 207		4 262 207	2 366 078	1 896 129 80.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		12 197 214		12 197 214	10 301 085	1 896 129 18.41

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 100 040) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 100 040	3 100 040		
	Réserves				
	Réserve légale	3 577		3 577	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	27 662		27 662	
	Report à nouveau		40 300	40 300	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	90 346	71 539	18 807	26.29
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 221 625	3 131 279	90 346	2.89
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	900 000	900 000		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 743 351	6 021 103	277 752	4.61
	Concours bancaires courants	340	84	256	305.49
	Emprunts et dettes financières diverses	26 998	39 939	12 941	32.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 560	17 604	7 044	40.01
	Dettes fiscales et sociales	2 287 585	190 455	2 097 130	NS
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 757	622	6 135	986.51
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	8 975 590	7 169 806	1 805 783	25.19
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 197 214	10 301 085	1 896 129	18.41

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 001 888 930 038

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				0		0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)				0		0	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			25 118	31 652		6 534	20.64
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			25 118	31 652		6 534	20.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			25 118	31 651		6 533	20.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	304 030	14 530	289 500	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	304 030	14 530	289 500	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	123 340	150 294	26 954	17.93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	123 340	150 294	26 954	17.93
2. Résultat financier (V-VI)	180 690	135 764	316 454	233.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	155 572	167 415	322 987	192.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 387		11 387	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	11 387		11 387	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	11 387		11 387	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	53 839	238 954	292 793	122.53
Total des produits (I+III+V+VII)	304 030	14 530	289 500	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	213 684	57 009	270 692	474.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	90 346	71 539	18 807	26.29

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société

L'entreprise a sollicité ses banques pour le report de 6 mois de ses échéances d'emprunts.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	7 935 007		
TOTAL	7 935 007		
TOTAL GENERAL	7 935 007		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			7 935 007	7 935 007
TOTAL			7 935 007	7 935 007
TOTAL GENERAL			7 935 007	7 935 007

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	2 429 666	2 429 666	
TOTAL	2 429 666	2 429 666	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	900 000			900 000
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	50 119	50 119		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 693 572	619 870	2 684 461	2 389 241
Fournisseurs et comptes rattachés	10 560	10 560		
Impôts sur les bénéfices	2 287 585	2 287 585		
Groupe et associés	26 998	26 998		
Autres dettes	6 757	6 757		
TOTAL	8 975 590	3 001 888	2 684 461	3 289 241
Emprunts remboursés en cours d'exercice	304 881			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	310 004			310 004

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
OBLIGAT CONVERTIBLES EN ACTIONS	90 000	10	900 000

En cas de non conversion, il sera versé aux obligataires une prime de non conversion de 665 639 €. L'emprunt obligataire expire le 30/06/2026

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 119
Emprunts et dettes financières diverses	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080
Autres dettes	6 757
Total	57 957

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 059 740
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	71 539
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	3 131 279
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 131 279
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	90 346
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	3 221 625
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	90 346
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	90 346

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	123 340	304 030
Dont entreprises liées	2 526	304 030

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 880 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14 800 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		665 638
Prime non conversion	665 638	
Total (1)		665 638

Les nantissements de titres en garantie des emprunts souscrits pour 4 376 K€.

Engagements reçus

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Sociétés intégrées fiscalement :

La SAS SUDAGRO 2 est la société tête du groupe d'intégration fiscale (à compter du 01 octobre 2018) dont le périmètre comprend au 30/09/2020 :

- La SAS Les Gouts du Sud depuis le 01er Janvier 2013
- La SAS Mainjolle depuis le 1er octobre 2013
- La SAS 3S depuis le 1er Octobre 2014
- La SAS HIRUAK depuis le 1er Octobre 2016
- La SAS SUDAGRO DISTRIBUTION depuis le 01 octobre 2017
- La SAS SUDAGRO depuis le 01 octobre 2018, ancienne tête du groupe
- La SAS ROSTAIN à compter du 01 Octobre 2019

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe : l'impôt sur les sociétés de chaque filiale est comptabilisé dans chaque société.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Liste des filiales et participations

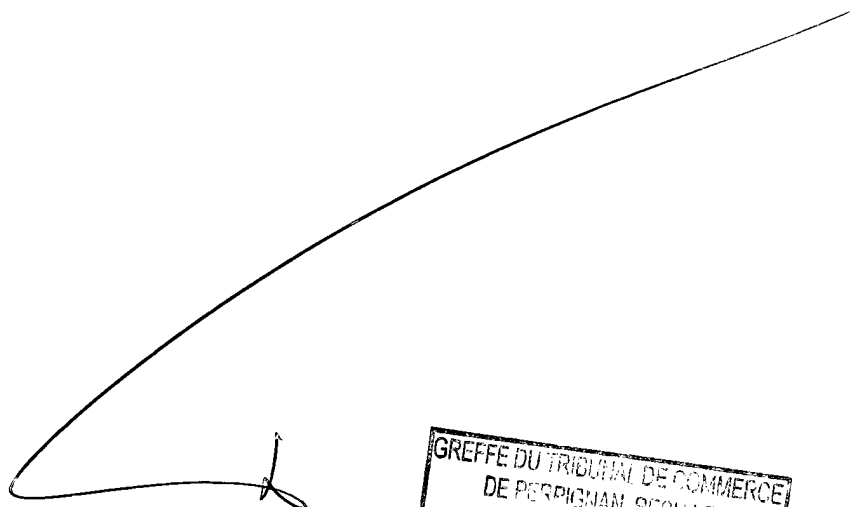
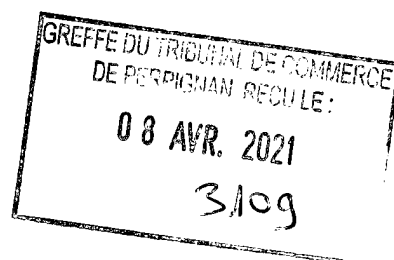
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société SUDAGRO II
66240 SAINT ESTEVE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - - Participations détenues entre 10 et 50 %	3 450 000	5 309 981	99.99	7 935 007	7 935 007	26 998		669 813	1 158 516	300 000	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

Le 20/12/2020
VANDERPOTTE Laurent PRESIDENT

SUDAGRO II
SAS au capital de 3.163.500 €
Z.I. La Mirande – 66240 SAINT ESTEVE
841 786 932 RCS PERPIGNAN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping curve that starts from the left and ends with a small loop on the right.

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 26 MARS 2021

ET APPROUVES PAR ELLE



KPMG SA
1098 Avenue Eole
Tecnosud II Immeuble Le Pyrénéen
66000 Perpignan

SUDAGRO II SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020
SUDAGRO II SAS
ZI La Mirande 66240 SAINT-ESTEVE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (private company limited
by guarantee).

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
1098 Avenue Eole
Tecnosud II Immeuble Le Pyrénéen
66000 Perpignan

SUDAGRO II SAS

ZI La Mirande 66240 SAINT-ESTEVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

À la collectivité des associés de la société SUDAGRO II SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUDAGRO II SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais (private company limited by
guarantee).

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 11 mars 2021

KPMG SA



Claire Grabielle

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 935 007		7 935 007	7 935 007		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	7 935 007		7 935 007	7 935 007		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	2 429 666		2 429 666	2 092 627	337 039	16.11
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000		500 000	
	Disponibilités	1 332 542		1 332 542	273 451	1 059 091	387.31
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	4 262 207		4 262 207	2 366 078	1 896 129	80.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 197 214		12 197 214	10 301 085	1 896 129	18.41

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

KPMG SA
Le Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 100 040) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 100 040	3 100 040		
	Réserves				
	Réserve légale	3 577		3 577	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	27 662		27 662	
	Report à nouveau		40 300	40 300	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	90 346	71 539	18 807	26.29
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 221 625	3 131 279	90 346	2.89
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	900 000	900 000		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 743 351	6 021 103	277 752	4.61
	Concours bancaires courants	340	84	256	305.49
	Emprunts et dettes financières diverses	26 998	39 939	12 941	32.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 560	17 604	7 044	40.01
	Dettes fiscales et sociales	2 287 585	190 455	2 097 130	NS
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 757	622	6 135	986.51
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	8 975 590	7 169 806	1 805 783	25.19
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 197 214	10 301 085	1 896 129	18.41

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 001 888 930 038

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					0	0	100.00
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)					0	0	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			25 118	31 652		6 534	20.64
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			25 118	31 652		6 534	20.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			25 118	31 651		6 533	20.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020	12	Exercice N-1 30/09/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	304 030		14 530		289 500	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	304 030		14 530		289 500	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	123 340		150 294		26 954	17.93
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	123 340		150 294		26 954	17.93
2. Résultat financier (V-VI)	180 690		135 764		316 454	233.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	155 572		167 415		322 987	192.93
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 387				11 387	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	11 387				11 387	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	11 387				11 387	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	53 839		238 954		292 793	122.53
Total des produits (I+III+V+VII)	304 030		14 530		289 500	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	213 684		57 009		270 692	474.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	90 346		71 539		18 807	26.29

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

KPMG SA
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société

L'entreprise a sollicité ses banques pour le report de 6 mois de ses échéances d'emprunts.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	7 935 007		
TOTAL	7 935 007		
TOTAL GENERAL	7 935 007		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			7 935 007	7 935 007
TOTAL			7 935 007	7 935 007
TOTAL GENERAL			7 935 007	7 935 007

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	2 429 666	2 429 666	
TOTAL	2 429 666	2 429 666	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	900 000			900 000
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	50 119	50 119		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 693 572	619 870	2 684 461	2 389 241
Fournisseurs et comptes rattachés	10 560	10 560		
Impôts sur les bénéfices	2 287 585	2 287 585		
Groupe et associés	26 998	26 998		
Autres dettes	6 757	6 757		
TOTAL	8 975 590	3 001 888	2 684 461	3 289 241
Emprunts remboursés en cours d'exercice	304 881			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	310 004			310 004

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
OBLIGAT CONVERTIBLES EN ACTIONS	90 000	10	900 000

En cas de non conversion, il sera versé aux obligataires une prime de non conversion de 665 639 €. L'emprunt obligatoire expire le 30/06/2026

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 119
Emprunts et dettes financières diverses	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080
Autres dettes	6 757
Total	57 957

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 059 740
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	71 539
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	3 131 279
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 131 279
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	90 346
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	3 221 625
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	90 346
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	90 346

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	123 340	304 030
Dont entreprises liées	2 526	304 030

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 880 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14 800 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		665 638
Prime non conversion	665 638	
Total (1)		665 638

Les nantissements de titres en garantie des emprunts souscrits pour 4 376 K€.

Engagements reçus

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Sociétés intégrées fiscalement :

La SAS SUDAGRO 2 est la société tête du groupe d'intégration fiscale (à compter du 01 octobre 2018) dont le périmètre comprend au 30/09/2020 :

- La SAS Les Gouts du Sud depuis le 01er Janvier 2013
- La SAS Mainjolle depuis le 1er octobre 2013
- La SAS 3S depuis le 1er Octobre 2014
- La SAS HIRUAK depuis le 1er Octobre 2016
- La SAS SUDAGRO DISTRIBUTION depuis le 01 octobre 2017
- La SAS SUDAGRO depuis le 01 octobre 2018, ancienne tête du groupe
- La SAS ROSTAIN à compter du 01 Octobre 2019

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe : l'impôt sur les sociétés de chaque filiale est comptabilisé dans chaque société.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société SUDAGRO II
66240 SAINT ESTEVE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% -	3 450 000	5 309 981	99,99	7 935 007	7 935 007	26 998		669 813	1 158 516	300 000	
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Le 20/12/2020
VANDERPOTTE Laurent PRESIDENT

SUDAGRO II
SAS au capital de 3.163.500 €
Z.I. La Mirande – 66240 SAINT ESTEVE
841 786 932 R.C.S. PERPIGNAN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 26 MARS 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit 90.346 €, de la manière suivante :

- | | | |
|--|---|-----------|
| - 5% à la réserve légale : | € | 4.517,30 |
| - Le solde au compte « Autres réserves » | € | 85.828,70 |

L'Assemblée Générale prend acte que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des exercices précédents.

Cette résolution est _____

Certifié Conforme
Le Président

